

Image not found or type unknown



## Après signature de l'état des lieux de sortie

Par **daniel02**, le **18/06/2009** à **10:01**

Bonjour , avec accord verbal avec mon propriétaire, il a été d'accord de réduire les mois de préavis.

Le jour de la remise des clés il a signé l'état des lieux de sortie, il n'a rien marqué de particulier et maintenant quatre mois après mon départ, il me réclame un mois et demi de loyer, les mois de préavis. Est-ce qu'il a le droit ?

Merci d'avance de répondre, cordialement.